

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 20 DEC. 2000

TÉLÉDOC 242
BUREAU 1B
N° 1B-00-682

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRETAIRES D'ÉTAT*

Objet : Dépenses d'informatique et de télécommunication des administrations de l'Etat. Préparation de la loi de finances 2002.

P.J. : 4 annexes

Pour la préparation de la loi de finances 2002, les dépenses d'informatique et de télécommunication des administrations de l'Etat feront l'objet, comme les années précédentes, d'un examen particulier en réunion technique :

- En préconférence informatique spécifique pour les budgets dont les crédits d'informatique et de télécommunication sont supérieurs à 25 millions de francs en loi de finances pour 2001 (hors budgets annexes).
- En conférence technique de reconduction pour les autres, sur la base d'un dossier allégé.

La globalisation progressive des crédits de fonctionnement et la déconcentration d'une partie de ces crédits tendent à confier au seul responsable ministériel le soin de la détermination précise des crédits informatiques. Les discussions se concentreront donc plus que par le passé sur les comptes rendus de gestion et l'analyse des réalisations d'une part, et sur l'examen technique et financier des plans « d'urbanisation » des systèmes d'information ministériels d'autre part. L'analyse des besoins relatifs au maintien de l'existant et au renouvellement des matériels donnera lieu à une évaluation contradictoire, pouvant aboutir à un accord budgétaire, le cas échéant.

Dans un souci permanent de lisibilité de la dépense, les ministères avec ou sans contrats d'objectifs doivent procéder à une analyse complète des dépenses informatiques effectuées notamment sur leur(s) chapitre(s) de fonctionnement(s) globalisés, avec un périmètre sans doute élargi par rapport à l'an dernier.



L'analyse des besoins de la dépense informatique restera ainsi articulée à l'évaluation globale des dépenses de fonctionnement (et d'investissement le cas échéant).

La présentation de vos besoins budgétaires distinguera d'une part les mesures de continuité, qui regroupent les dépenses de maintien de l'existant et les dépenses de renouvellement du parc, et d'autre part les mesures nouvelles informatiques correspondant aux projets en cours d'extension ou de généralisation et aux projets nouveaux. L'effort d'optimisation de l'existant doit être poursuivi (Cf. annexe 1), et sera discuté en lien avec l'analyse des coûts complets informatiques, dont le rapport synthétique pour l'année 1999 vous a été remis au cours du mois de décembre 2000.

Les demandes de mesures nouvelles seront examinées sur la base d'une analyse pluriannuelle des coûts et des gains, ainsi qu'à travers leur articulation avec le plan d'urbanisation pluriannuel de vos systèmes d'information. Il sera utilement fait usage des indicateurs inscrits dans le PLF 2001. Lorsque les projets présentés sont déjà en cours de réalisation, le bilan précis des investissements passés sera analysé préalablement aux demandes de mesures nouvelles.

Deux sujets d'intérêt majeur seront particulièrement approfondis en termes de dépenses, de calendrier (initial ou re-estimé) et d'impact sur l'organisation des services : les projets ayant trait au raccordement de votre ministère à l'**application Accord** qui conditionne la réussite de la réforme des modes de budgétisation des administrations; les actions de vos administrations qui sont rattachées au Programme d'Action Gouvernemental pour l'entrée de la France dans la Société de l'Information (**PAGSI**), dont vous donnerez une description succincte et mentionnerez le coût.

Deux points d'analyse spécifiques justifient un développement de votre part au niveau de la note de synthèse du dossier : une présentation des principaux critères de qualité structurants pour le système d'information du ministère, ainsi que le suivi des dépenses afférentes à la sécurité des systèmes d'information devant permettre de mieux appréhender l'introduction de la signature électronique dans les ministères.

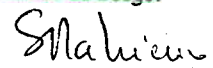
Enfin, l'approche **en coûts complets de la dépense informatique** sera poursuivie, et un effort de visibilité sur la cohérence et l'articulation mutuelle des différents projets applicatifs en cours, vivement sollicité.

*
* *

Je vous remercie de bien vouloir adresser le dossier de préparation des préconférences budgétaires informatiques, établi conformément à l'annexe 1, en cinq exemplaires à la direction du Budget sous le présent timbre **avant le 22 janvier 2001**.

J'appelle votre attention sur la nécessité de fournir les éléments demandés dans les délais et la forme impartis. Le calendrier des préconférences informatiques vous est communiqué dans sa forme actuelle en annexe 4.

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice du Budget



Sophie MAHIEUX
003706188

ANNEXE 1

TENDANCE DES DÉPENSES DE CONTINUITÉ INFORMATIQUE

Il convient de s'attacher à une maîtrise des dépenses de continuité informatique, en conjuguant trois actions :

- * les dépenses de maintien de l'existant seront justifiées au premier franc, notamment pour ce qui concerne les prestations de services, le coût des réseaux et les licences logicielles;
- * les dépenses de renouvellement seront détaillées et feront l'objet d'une projection triennale qui sera discutée lors de la préconférence;
- * enfin des mesures de rationalisation des moyens structurels consacrés au traitement de l'information seront présentées.

TRANSMISSION DU DOSSIER

Je vous serais reconnaissant de faire parvenir à la direction du Budget les renseignements utiles à la préparation des préconférences budgétaires informatiques, rassemblés dans un dossier constitué de la façon suivante :

- * un **sous-dossier E** constitué d'une note d'ensemble et de 6 fiches, décrivant :
 - l'organisation, la méthodologie et les moyens de votre département en matière d'informatique,
 - établissant le coût complet de la fonction informatique et
 - dressant le bilan des investissements passés.Les projets achevés en 2000 feront l'objet d'une analyse selon le modèle de la fiche E-5.
Il vous est demandé de bien vouloir respecter le plan proposé pour la note d'ensemble.
- * un **sous-dossier C** consacré aux mesures de continuité informatique et présentant notamment les demandes budgétaires pour 2002;
- * un **sous-dossier P** relatif aux effectifs de votre ministère affectés au traitement de l'information;
- * un **sous-dossier N** relatif aux projets nouveaux ou en cours de généralisation ou d'extension, constitué de fiches individuelles par projet.

Les fichiers informatiques correspondant au dossier seront transmis par messagerie électronique à l'adresse **Budget-1B@budget.finances.gouv.fr**, et dans ce cas l'envoi par courrier sera limité à deux exemplaires du dossier papier.

La suite de l'annexe 1 précise la composition du dossier. L'annexe 2 décrit dans le détail les sous-dossiers, et l'annexe 3 fournit les modèles de fiches et de tableaux, qui seront transmis par voie électronique à vos services. Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès du Bureau 1B, direction du Budget, téléphone 01.53.18.70.64 ou 01.53.18.26.17, ou à l'adresse de messagerie électronique rappelée ci-dessus.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier à fournir comporte les éléments suivants :

1. **Sous-dossier E** : *Présentation d'ensemble*

Une note structurée

Fiche E-1 : le chapitre informatique

Fiche E-2 : les moyens en crédits et en personnels par objectif

Fiche E-3 : l'état du parc informatique

Fiche E-3 bis : L'équipement informatique moyen par site géographique

Fiche E-4 : le coût complet de l'informatique et des télécommunications

Fiches E-5 : l'analyse détaillée des projets achevés en 2000

2. **Sous-dossier C** : *Les mesures de continuité*

Fiche C-1 : l'analyse des crédits informatiques

Fiche C-2 : les dépenses de renouvellement

Fiche C-3 : les formules locatives

3. **Sous-dossier P** : *Les moyens humains*

Une note sur la gestion des personnels

Fiche P-1 : les effectifs réels affectés au traitement de l'information

Fiche P-2 : les personnels percevant la prime T.A.I.

Fiche P-3 : étude des charges informatiques internes

4. **Sous-dossier N** : *Les mesures nouvelles informatiques*

Fiche N-1 : la liste récapitulative des demandes en 2002

Fiches N-2L : l'analyse détaillée des projets dont le lancement est prévu en 2002

Fiches N-2S : l'analyse détaillée des projets en cours

ANNEXE 2

SOUS-DOSSIER E : PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

Note d'ensemble

La note présente la situation globale du ministère en matière d'informatique et de télécommunications. Elle décrit les applications en exploitation, les principales orientations et la méthodologie retenue par le ministère pour conduire son informatisation. L'introduction de schémas ou synoptiques présentant l'organisation des services d'une part, et l'articulation des différentes applications constituant le système d'information d'autre part, est vivement encouragée dans ce document.

La note sera rédigée selon le plan suivant :

1/ Organisation et méthodologie

1.1. Le service informatique

La position dans l'organigramme du ministère, l'organisation et les effectifs des services s'occupant d'informatique et de télécommunication au sein du ministère sont détaillés. L'organisation du soutien et de l'assistance au niveau local sera explicitée par type d'établissement.

1.2. Le schéma directeur

Les renseignements relatifs au calendrier du schéma directeur informatique sont précisés (date d'examen, de publication, d'échéance, d'actualisation éventuelle).

1.3. Les méthodes et les outils

Les méthodes et les outils mis en oeuvre pour suivre l'avancement du processus d'informatisation (gestion des priorités, méthodologie de conduite des projets, tableaux de bord, suivi des applications après déploiement) sont présentés. La politique de recours à la sous-traitance est détaillée, notamment en ce qui concerne la nature des tâches déléguées.

Un effort particulier est demandé dans l'énoncé des critères permettant de mesurer l'influence de l'informatique en termes de modernisation, d'efficacité et de rentabilité.

1.4. Les réformes administratives

Les voies de réformes d'organisation ou de procédures permises par les développements informatiques (première informatisation ou refonte des systèmes existants) sont présentées. Ces voies d'évolution seront détaillées par grande mission du ministère, et éclairées par des présentations schématiques.

2/ Bilan et orientation

2.1. Le référentiel applicatif

Le référentiel applicatif (liste des applications en exploitation) précise pour chaque application son objet, son niveau de diffusion (nombre d'utilisateurs), et son état d'obsolescence technique ou fonctionnelle. Les applications seront classées par grande mission du ministère et présentées si possible sur un nombre limité de schémas mettant en évidence l'articulation des applications entre elles, et les flux d'information échangés.

2.2. Le bilan 2000

2.2.1. Le bilan des opérations réalisées en 2000 est dressé. L'impact des applications déployées en 2000 (voire 1999) sur les organisations, et les modes de travail est présenté.

2.2.2. L'état d'avancement de la réalisation du schéma directeur, les difficultés rencontrées, les réorientations ou actualisations jugées nécessaires sont indiqués.

2.2.3. Les financements obtenus au titre du FIM (circulaire 1B-00-163 du 14 mars 2000) sont mentionnés et une information complète sur l'avancement des projets soutenus par ce fonds est fournie.

2.3. Le programme 2001

2.3.1. Les grandes lignes du programme retenu pour 2001, après éventuel arbitrage interne au ministère, sont exposées, en rappelant les évolutions attendues en retour des projets financés.

2.3.2. Les efforts en matière de formation des personnels internes en charge du traitement de l'information, et de mutualisation des compétences et savoir-faire techniques sont présentés.

2.4. Les orientations 2002

Les orientations envisagées pour 2002 sont citées en établissant un lien aussi précis que possible avec le schéma directeur, ainsi qu'avec l'évolution des missions ou processus du ministère.

2.5. Projet Accord

Le scénario de raccordement à l'application Accord est présenté en insistant notamment sur l'avancement des travaux de préparation, les spécificités de la gestion interne impactant le paramétrage du progiciel, et l'organisation de la formation et de l'assistance aux utilisateurs.

2.6. Les projets européens

Les projets à vocation européenne ou **soutenus par des fonds européens** sont présentés en précisant le cadre de travail (partenaires, autres Etats concernés, structure de pilotage, ...) et les diverses sources de financement.

2.7. Internet et intranet

2.7.1. Un point sur les serveurs Internet du ministère et **des services déconcentrés** est établi, en mettant en relief les changements depuis l'an dernier : état d'avancement des projets, publics visés, difficultés rencontrées, nature des informations mises en lignes, statistiques de consultation, ...

2.7.2. La politique d'organisation des différents intranets de direction est présentée, en insistant notamment sur la gestion des échanges d'information entre structures, et la mise en ligne de référentiels fédérateurs.

2.8. Les critères de qualité de service

Un point spécifique est demandé sur les choix de qualité de service effectués dans les domaines suivants :

2.8.1. Architecture réseau : les critères de qualité contractuels sont rappelés, ainsi que la clause retenue de révision des prix.

2.8.2. Assistance aux utilisateurs : les critères de qualité retenus en matière d'assistance aux utilisateurs (centre d'appel téléphonique, maintenance matériels, déploiement) sont détaillés.

2.9. La sécurité

Un bilan succinct des actions entreprises en matière de sécurité, d'échanges sécurisés, notamment dans le cadre du développement des téléprocédures est présenté. Une estimation budgétaire des opérations liées à la sécurité pour 2000, 2001 et 2002 est indiquée.

2.10. L'euro

Un point spécifique est consacré au passage à la monnaie unique en 2002. Doivent notamment être indiqués l'organisation mise en place, les moyens affectés, l'état d'avancement et une estimation des coûts (la méthodologie utilisée pour le chiffrage sera détaillée).

Fiche E-1 : le chapitre informatique

Cette fiche retrace l'évolution des crédits inscrits au chapitre « informatique » du ministère (ou à l'article de la direction concernée si celle-ci est traitée individuellement en préconférence informatique). Une attention particulière sera portée au taux de reports. En cas de transfert d'une partie des crédits en titre 5, les demandes afférentes seront indiquées.

La fiche indique les éventuelles modifications du périmètre couvert par le chapitre informatique (transfert de crédits à partir ou à destination du chapitre).

Fiche E-2 : les moyens en crédits et en personnels par objectif

La fiche E-2 ventile par projet les moyens (crédits et personnels) alloués en 2000. Pour cela les principaux projets sont cités isolément et les autres groupés par thème. Pour les ministères utilisant l'application interministérielle de comptabilité SIGMA, une ligne est consacrée à cette activité. Sont regroupés en 'infrastructure' les moyens techniques communs à plusieurs applications et qui ne peuvent être aisément répartis entre les projets. Le montant total des crédits du chapitre informatique doit correspondre au montant des crédits ouverts en 2000 qui figure dans la fiche E-1.

La colonne « Autres chapitres » est renseignée avec la plus grande précision et les chapitres d'imputation sont mentionnés.

Fiche E-3 : l'état du parc informatique

Cette fiche qui a pour objectif d'établir un état précis et exhaustif du parc informatique du ministère comporte cinq parties :

- une synthèse du parc au 31 décembre 2000 ;
- Le nombre de postes cibles qui couvre l'ensemble des effectifs concernés par l'informatique à raison d'un poste par agent, augmenté du nombre nécessaire de postes partagés permettant, conformément au CIRE du 12 octobre 2000, un accès à la messagerie électronique et à l'intranet du ministère pour l'ensemble des effectifs opérationnels.
- quatre tableaux indiquant, s'agissant respectivement des terminaux passifs, des micro-ordinateurs, des serveurs micros et des serveurs Unix (ou plus généralement des mini-ordinateurs), la répartition du parc par année d'acquisition ;
- un récapitulatif des sites « grands systèmes » utilisés par le ministère (localisation, effectifs, moyens). Le prix d'acquisition sera mentionné (matériel, logiciel d'une part, périphériques d'autre part).

Fiche E-3 bis : L'équipement informatique moyen par site géographique

La Fiche E-3 bis, intégrée cette année dans le dossier de préconférences informatiques, a pour objectif de représenter de manière synthétique l'architecture réseau et serveurs du ministère, et de permettre de suivre la montée en débit des réseaux.

L'ensemble des sites géographiques du ministère sont regroupés selon l'ordre de classification suivant:

1. Le niveau de concentration réseau. (L'architecture réseau s'appuie sur la notion de nœuds concentrateurs, c'est-à-dire de sites recevant et émettant en plus de leur propre trafic, le trafic de sites de niveaux de concentrations supérieurs qui lui sont rattachés).
2. La nature des sites de manière à distinguer les sites grands systèmes, de l'administration centrale, des DR, DD, unités locales, ou offices associés.
3. Le débit des sites, s'il y a lieu

Une fois le regroupement des sites effectué, la caractérisation moyenne de ces sites par catégorie est demandée.

Fiche E-4 : le coût complet de l'informatique et des télécommunications
--

Cette fiche a pour objectif de comptabiliser l'ensemble des dépenses liées à la fonction informatique et aux télécommunications du ministère indépendamment du chapitre d'imputation. Elle consolide les crédits inscrits sur le chapitre informatique et sur des chapitres de fonctionnement courant ainsi que les dépenses de personnels.

La méthode de valorisation doit être précisée, notamment pour les rubriques « Immobilier-Surfaces occupées », « Personnels », « Forfait fonctionnement » et « Formation ».

Une fiche doit être remplie pour 2000.

Fiche E-5 : le bilan des projets achevés en 2000

Toutes les opérations achevées en 2000 (y compris celles financées sur des crédits FIM) doivent impérativement faire l'objet d'une fiche E-5. Cette fiche comporte deux parties :

- un bilan chiffré qui permet d'évaluer les écarts éventuels entre l'économie prévisionnelle initiale du projet et son économie réelle (calendrier, coûts, gains) ;
- le cas échéant, une analyse circonstanciée des écarts et les enseignements qu'en retire le ministère.

SOUS-DOSSIER C : LES MESURES DE CONTINUITÉ (trois fiches)

Ces dépenses correspondent au maintien en l'état de l'existant et au renouvellement indispensable pour assurer la poursuite à l'identique de l'exploitation des applications existantes. Elles doivent faire l'objet d'une analyse précise afin d'allouer une part la plus importante possible des ressources au développement de projets nouveaux.

Fiche C-1 : l'analyse des crédits informatiques

Une fiche C-1 unique doit être remplie pour les dépenses imputées sur le chapitre informatique du département ministériel (ou de la direction). L'analyse des demandes est instruite selon une logique distinguant les mesures de continuité (maintien de l'existant + renouvellement) et les projets nouveaux.

A1. Dépenses liées au maintien de l'existant

Il s'agit du strict maintien à l'identique du parc, en d'autres termes, des dépenses d'entretien et de fonctionnement relatives aux équipements et applications en service au 1^{er} janvier de l'année considérée.

A2. Dépenses de renouvellement

Elles visent à préserver le potentiel technique et à maintenir en exploitation les applications informatiques existantes. Elles correspondent donc au renouvellement des matériels dû à l'usure normale ou à l'obsolescence technique. Aucun nouveau développement d'applications, même s'il s'agit de la refonte d'anciens logiciels ou de l'extension des fonctionnalités d'applications existantes ne saurait être comptabilisé dans cette rubrique.

Deux colonnes distinctes seront distinguées en termes de renouvellement : **A2p** qui correspond aux dispositifs dont le coût unitaire peut être rapporté au nombre d'agents (le renouvellement des postes de travail, des éléments terminaux de réseaux (hubs),...); et **A2i** pour le renouvellement des infrastructures communes (serveurs, réseaux (routeurs), autocommutateurs) qui relève d'un investissement pluriannuel régulier.

B. Mesures nouvelles informatiques

Trois types de dépenses sont regroupés sous cette dénomination :

- les projets nouveaux, y compris la refonte d'applications anciennes ;
- la généralisation de projets entrés en exploitation [*augmentation de la couverture (nombre de sites installés) ou augmentation prévisible de la charge (renforcement des infrastructures)*] ;
- les évolutions des applications existantes par addition de nouvelles fonctionnalités ou visant à améliorer la qualité du service.

Fiche C-2 : les dépenses de renouvellement

Les mesures de renouvellement sont détaillées en faisant figurer, au regard de l'ancien matériel, le nouveau matériel envisagé. En fonction du mode de financement souhaité, la colonne correspondante est servie. La durée de vie de l'ancien matériel peut, en tant que de besoin, faire l'objet de commentaires. Les demandes pour 2002 doivent s'inscrire dans une projection pluriannuelle qui sera présentée.

Fiche C-3 : les formules locatives

Cette fiche permet d'évaluer l'endettement de l'Etat et sa progression dans le domaine informatique. Elle doit également permettre d'anticiper l'évolution des annuités de crédit-bail qui seront dues dans les années futures. L'application de la circulaire B-1B-120 du 7 novembre 1986 reste pleine et entière. **La valeur unitaire minimale correspondante restera fixée pour 2002 à 250.000 F.** Le recours à cette formule ne sera envisagé sur plusieurs années qu'avec l'assurance de ne pas passer en dessous du seuil en fin d'opération. Pour les matériels de reprographie, les formules locatives sont autorisées quel que soit le montant.

Le recours au crédit-bail ne sera autorisé au PLF 2002 que dans l'hypothèse où **le ratio de rigidité locative** (total des engagements comptables en 2002 / crédits inscrits en LFI 2001) **est inférieur à 30%.**

SOUS-DOSSIER P : LES MOYENS HUMAINS

Ce sous-dossier est constitué d'une note et de trois fiches :

Note de synthèse

Cette note évoque la problématique du recrutement et de la gestion du personnel informaticien dans le ministère. Le bilan de la politique du département relative aux emplois de contractuels et d'IHT est établi et les perspectives d'avenir sont présentées.

Les demandes éventuelles de création d'emplois d'informaticiens au PLF 2002 font l'objet d'une justification circonstanciée.

Fiche P-1 : les effectifs réels affectés au traitement de l'information

La totalité des effectifs affectés au traitement de l'information (administration centrale et services déconcentrés) au 31 décembre de l'année considérée doit être recensée au moyen de la fiche P-1.

Le volume total du recours à la sous-traitance est exprimé en hommes-années. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer un équivalent hommes-années (par exemple dans le cas de prestations forfaitaires), les charges financières correspondantes sont citées en note de tableau.

La masse salariale est calculée en prenant pour base : 350.000 F pour la catégorie A, 250.000 F pour la catégorie B et 175.000 F pour la catégorie C.

Fiche P-2 : les personnels percevant la prime T.A.I.

Cette fiche présente une analyse des personnels informaticiens (percevant la prime T.A.I.) par qualification (au sens du décret modifié n° 71-343 de 1971). Elle doit être rédigée avec la plus grande précision.

Fiche P-3 : la répartition des effectifs informatiques par type de charges

Cette fiche, introduite cette année, regroupe par type de charges les activités des personnels informaticiens internes, fonctionnaires et contractuels, et des travaux sous-traités. Un agent pouvant être affecté à plusieurs tâches, ces données sont exprimées en nombre à une décimale et les totaux doivent correspondre aux équivalents temps plein de la fiche P-1.

Un accent est porté sur la partie architecture et dimensionnement, qui reste bien distincte des activités de configuration et d'exploitation matériel.

Par ailleurs, une estimation des charges par équivalence dérivant des référentiels métiers internes est parfaitement recevable à condition qu'elle puisse être discutée en préconférences informatiques. La méthode employée sera alors indiquée dans la note de synthèse sur les personnels.

Cette fiche reprend la vision générique des charges, et doit permettre une discussion sur la formation et la mutualisation des compétences.

Sous-dossier N : Les Mesures Nouvelles

Ce dossier est consacré à une description synthétique des projets en cours de généralisation ou d'extension, et des applications ou infrastructures nouvelles nécessitant un financement en 2002. Le montant total des demandes doit évidemment correspondre au montant inscrit en colonne B, fiche C-1.

Fiche N-1

Cette fiche synthétise les demandes de financement en 2002. Les projets sont présentés par ordre de priorité décroissant. Une attention particulière sera portée sur les retours attendus. Seules les opérations dont la 'rentabilité' est avérée sont éligibles à un financement en 2002.

La fiche N-1 a été modifiée pour inclure dans un seul tableau toutes les données financières afférentes aux mesures nouvelles. Les fiches N-2 sont raccourcies en conséquence.

La fiche N-1 regroupe sur une ligne face à chaque projet :

- une synthèse de l'économie du projet (coût total, gains attendus);
- la décomposition par nature de dépense du montant de la mesure nouvelle demandée en 2002 ;
- une analyse fine des dépenses liées au projet (investissement, fonctionnement et personnels), avec une vision rétrospective dans le cas des projets déjà en cours.

Fiche N-2L

Pour chaque projet dont le lancement est prévu en 2002, une fiche N-2L est fournie. Cette fiche comporte quatre parties :

- une description du projet et des choix techniques retenus. Cette partie doit être suffisamment détaillée pour permettre au lecteur une bonne compréhension des besoins exprimés et des moyens qui seront mis en oeuvre pour y répondre. La place du projet dans le schéma directeur est mentionnée ;
- une synthèse du déroulement prévu du projet (principaux facteurs de risque identifiés, calendrier des grandes étapes);
- la justification détaillée des différents postes de coût de la mesure nouvelle demandée en 2002;
- une analyse fine des gains, budgétaires ou non, attendus. **Ce tableau doit donner une vision globale du projet et permettre de justifier l'opportunité du lancement du projet. Une attention particulière sera portée sur les gains de productivité attendus.** S'agissant des gains non budgétaires, le ministère définit des indicateurs et indique impérativement les outils et les méthodes qui lui permettront de mesurer leur valeur et d'en assurer le suivi.

Fiche N-2S

Pour chaque projet dont le lancement est antérieur à 2002 et qui fait l'objet d'une demande de financement, une fiche N-2S est fournie.

Les rubriques à renseigner sont similaires à celles qui figurent dans la fiche N-2L. Une attention particulière sera portée, le cas échéant, à l'analyse de l'évolution de l'économie du projet.

ANNEXE 3

LES MODELES DE FICHES

Fiche E-1 :
LE PERIMETRE DES DEPENSES INFORMATIQUES

Lignes budgétaires :

Unité : millions F (courants)

	1999	2000	2001	2002 *
Budget voté en LFI **				
Fonds de concours				
Reports				
Rétablissement de crédits				
Divers (LFR, transferts, annulations, ...)				
Total des crédits ouverts	0	0	0	0
Crédits consommés				
Crédits reportables				
- dont Reports engagés				

Modifications du périmètre
en LFI 2000

--

en LFI 2001

--

demandées au PLF 2002

--

Origine des fonds de concours et rétablissements de crédits

--

* - Demande

** - Les montants de cette ligne doivent correspondre aux chiffres des « verts »

**Fiche E-2 :
LES MOYENS EN CREDITS ET EN PERSONNELS PAR OBJECTIF**

Année 2000		Coût budgétaire total (MF)				Economies d'emplois °		
		Chapitre(s) ou article(s) :				Dépenses de °° personnel	réalisées en 2000	prévues après 2000
		« informatique »		Autres				
		Continuité	Mes. Nouv.	numéro	montant			
N°	Projets							
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								
11.								
12.								
23.								
24.								
	<i>Sous-total</i>	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
N°	Infrastructures							
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
15.								
16.								
	<i>Sous-total</i>	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
TOTAL °°°		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
Grand total		0,0						

° - obtenues grâce à l'informatique

°° - affectées à la gestion, au développement, à l'exploitation ou à la maintenance des systèmes ou des applications.

°°° - S'agissant du périmètre des dépenses informatiques, le montant doit correspondre au total des crédits ouverts en 2000.

Fiche E-3 :
L'ETAT DU PARC INFORMATIQUE

1/ SYNTHESE

Etat du parc au 31.12.2000

Nombre de sites grands systèmes		Effectif budgétaire du ministère	
Nombre de postes de travail	0	Effectif concerné par l'informatique	

Répartition des postes de travail par agrégat budgétaire

Libellé	Nombres ...		
	d'agents	de postes de travail	agents par poste
Agrégat 1			#DIV/0!
Agrégat 2			#DIV/0!
Agrégat 3			#DIV/0!
Agrégat 4			#DIV/0!
Agrégat 5			#DIV/0!
Agrégat 6			#DIV/0!

2/ TERMINAUX PASSIFS

Année d'acquisition	Parc au 31.12.1999	Exécution 2000		Prévision 2001		Demande 2002	
		mouvement	solde	mouvement	solde	mouvement	solde
avant 1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1997		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1998		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1999		-	= 0	-	= 0	-	= 0
2000	0 +	=	0	-	= 0	-	= 0
2001	0		0 +	=	0	-	= 0
2002	0		0		0 +	=	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

3/ MICRO-ORDINATEURS

Année d'acquisition	Parc au 31.12.1999	Exécution 2000		Prévision 2001		Demande 2002	
		mouvement	solde	mouvement	solde	mouvement	solde
avant 1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1997		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1998		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1999		-	= 0	-	= 0	-	= 0
2000	0 +	=	0	-	= 0	-	= 0
2001	0		0 +	=	0	-	= 0
2002	0		0		0 +	=	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

4/ SERVEURS MICROS (BUREAUTIQUES, COMMUNICATION & APPLICATIFS)

Année d'acquisition	Parc au 31.12.1999	Exécution 2000		Prévision 2001		Demande 2002	
		mouvement	solde	mouvement	solde	mouvement	solde
avant 1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1997		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1998		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1999		-	= 0	-	= 0	-	= 0
2000	0 +	=	0	-	= 0	-	= 0
2001	0		0 +	=	0	-	= 0
2002	0		0		0 +	=	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

5/ MINI-ORDINATEURS (SERVEURS UNIX, 'CLUSTERS', ETC)

Fiche E-3 :
L'ETAT DU PARC INFORMATIQUE

Année d'acquisition	Parc au 31.12.1999	Exécution 2000		Prévision 2001		Demande 2002	
		mouvement	solde	mouvement	solde	mouvement	solde
avant 1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1996		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1997		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1998		-	= 0	-	= 0	-	= 0
1999		-	= 0	-	= 0	-	= 0
2000	0 +	=	0	-	= 0	-	= 0
2001	0		0 +	=	0	-	= 0
2002	0		0		0 +	=	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

6/ GRANDS SYSTEMES INSTALLES AU 31.12.2000

Valeur d'achat du parc installé		<i>en Millions de Francs courants</i>	
avant 1996		1999	
1996		2000	
1997		2001	
1998		2002	

Le détail des configurations pourra être fourni à l'aide de la fiche E3 (GS) ci-après,
ou bien sous la forme déjà établie les années précédentes par le ministère quand elle est complète.

Fiche E-3 : (GS)
L'ETAT DU PARC INFORMATIQUE

6/ GRANDS SYSTEMES INSTALLES AU 31.12.2000

Détail des systèmes

Distinguer les unités centrales et les périphériques d'impression

Les propriétés marquées d'un (\$) sont optionnelles.

Numéro configuration		#1	#2	#3	#4
Site : Localisation					
Site : effectifs techniques					
<i>Nom de la machine (\$)</i>					
Marque					
Modèle					
Puissance Mips / TPS					
Année d'acquisition					
Prix d'acquisition					
Mémoire					
Capacité disques totale					
Principales applications exploitées					
<i>Autres dispositifs de stockage (\$)</i>					
<i>Capacités</i>	Type RAMAC				
<i>disques (\$)</i>	Type 3390				
<i>selon le type :</i>	Type LSS1				
	Type LSS2				
	Type CDA7				
	Type MSU				
	HDS7700				
	SPECTRIS				
	autres ...				
Nombre lecteur / dérouleur de bandes					
Robots : nombre					
Nombre lecteur de cartouches					
<i>dont</i>	Type 3480				
<i>Lecteurs cartouche,</i>	STK				
<i>dérouleurs (\$)</i>	NEC				
	36Pistes				
	18Pistes				
	type DLT				
	autres...				
<i>Autres :</i>	Bibliothèque 3490 - L10				
<i>bibliothèques...(\$)</i>	Bibliothèque 3490 - S10				
	Lecteur 3490C2A				
Imprimantes non impact : nombre					
<i>dont</i>	IBM 3130 page/p				
<i>Imprimantes</i>	IBM 3160 page/p				
<i>Laser (\$)</i>	IBM 4000				
	SIEMENS				
	OCE 9260				
	MDS 90/180				
	autres...				
Imprimantes impact : nombre					
<i>dont (\$)</i>	BULL PR54				
	STK 5000-21				
	PRU 1505				
Frontaux : nombre	MAINWAY				
	Datanet				
	autres...				
Contrôleurs de communication : nombre (\$)					

Fiche E-3 : (GS)
L'ETAT DU PARC INFORMATIQUE

6/ GRANDS SYSTEMES INSTALLES AU 31.12
Détail des systèmes

Distinguer les unités centrales et les périphériques
Les propriétés marquées d'un (\$) sont optionnelles.

Numéro configuration		#5	#6	#7
Site : Localisation				
Site : effectifs techniques				
Nom de la machine (\$)				
Marque				
Modèle				
Puissance Mips / TPS				
Année d'acquisition				
Prix d'acquisition				
Mémoire				
Capacité disques totale				
Principales applications exploitées				
Autres dispositifs de stockage (\$)				
Capacités	Type RAMAC			
disques (\$)	Type 3390			
selon le type :	Type LSS1			
	Type LSS2			
	Type CDA7			
	Type MSU			
	HDS7700			
	SPECTRIS			
	autres ...			
Nombre lecteur / dérouleur de bandes				
Robots : nombre				
Nombre lecteur de cartouches				
dont	Type 3480			
Lecteurs cartouche,	STK			
dérouleurs (\$)	NEC			
	36Pistes			
	18Pistes			
	type DLT			
	autres...			
Autres :	Bibliothèque 3490 - L10			
bibliothèques...(\$)	Bibliothèque 3490 - S10			
	Lecteur 3490C2A			
Imprimantes non impact : nombre				
dont	IBM 3130 page/p			
Imprimantes	IBM 3160 page/p			
Laser (\$)	IBM 4000			
	SIEMENS			
	OCE 9260			
	MDS 90/180			
	autres...			
Imprimantes impact : nombre				
dont (\$)	BULL PR54			
	STK 5000-21			
	PRU 1505			
Frontaux : nombre	MAINWAY			
	Datanet			
	autres...			
Contrôleurs de communication : nombre (\$)				

Fiche E-3 : Sites

L'EQUIPEMENT MOYEN INFORMATIQUE PAR SITE GEOGRAPHIQUE

Nombre de sites: (doit être égal au total de la colonne Nb de sites)

NB: Les sites sont classés selon leur niveau de concentration réseau, selon leur type (renvoi (1)), puis selon leur débit de raccordement.

Niveau de concentration réseau	Type de site (1)	Débit raccordement réseau	Débit de Secours	Caractéristiques/site					
				Nb de sites	Effectif moyen (2)	serveurs applicatifs/données		serveurs bureautiques	
						Nb moyen /site	Coût unitaire moyen	Nb moyen /site	Coût unitaire moyen
1									
2									
3									
Total				0	0	0		0	

(1): Type de site: GS=Grands systèmes; AC=Administration centrale; DR=Direction régionale; DD= Direction départementale; AA=Autres.

(2): Effectif moyen par site incluant toutes les catégories de personnel

Fiche E-4 :

LE COUT COMPLET DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS

Année 2000 <i>en Millions de Francs courants</i>	Chapitre ou article(s) "informatique" (1)		Chapitre(s) ou article(s) globalisé (1)		Autre(s) chapitre(s) (1)	
	Article - Paragraphe	Montant	Article - Paragraphe	Montant	Article - Paragraphe	Montant
Nature de dépenses						
Matériels (informatique et télécoms)(2)						
Maintenance des matériels						
Coût des réseaux (3)						
Droit d'usage des logiciels						
Prestations de service						
Fournitures						
Aménagement et câblage des locaux						
Immobilier - Surfaces occupées (4)						
- informaticiens						
Personnels (5)						
- non informaticiens						
Forfait fonctionnement (6)						
Formation (7) - bureautique						
- des informaticiens						
Autres dépenses						
TOTAL		0		0		0
TOTAL GENERAL		0				

(1)- Préciser le ou les chapitres pris en compte. Il sera utile de distinguer ce qui relève de l'informatique de gestion et de l'informatique métier (scientifique, pédagogique).

(2)- L'achat, le crédit-bail et la location de matériels doivent être cumulés. Les dépenses de reprographie sont exclues.

(3)- Les dépenses de téléphonie sont exclues. Seule la transmission de données doit être comptabilisée.

(4)- Il s'agit de valoriser les surfaces occupées par les services informatiques. La méthode peut consister à appliquer aux surfaces affectées à l'informatique le prix moyen du m2 du parc locatif du ministère. La méthode utilisée est précisée à l'appui du chiffrage.

(5)- La valorisation des personnels informaticiens et non informaticiens affectés dans les services informatiques est effectuée en prenant pour base : 350 000 F pour la catégorie A, 250 000 F pour la catégorie B et 175 000 F pour la catégorie C. Il faut inclure les correspondants informatiques en région ou dans d'autres services quand leur activité informatique est majoritaire.

(6)- Cette rubrique inclut notamment les frais de déplacement, les consommations téléphoniques des personnels affectés dans les services informatiques. Et les fluides.

(7)- Cette rubrique prend en compte la formation des informaticiens ainsi que le coût des formations informatiques et bureautiques suivies par l'ensemble des agents. Le temps passé par les agents concernés, qu'ils soient formateurs ou stagiaires, doit donc être valorisé (nombre de jours de formation x coût moyen des agents).

Fiche E-5

FICHE DE BILAN DE PROJET Opérations achevées en 2000

Intitulé du projet :

I. BILAN CHIFFRE

I.1 CALENDRIER

rappeler pour chacune des principales phases du projet le calendrier prévisionnel et le calendrier d'exécution

I.2 COUTS

	Prévision	Exécution
Investissement		
Fonctionnement		
Personnel		
TOTAL		

I.3 GAIN BUDGETAIRES

	Prévision	Exécution
Gain de productivité en emplois		
- nombre		
- valorisation		
Diminution de dépenses		
Augmentation de recettes		
Autres (<i>préciser</i>)		
TOTAL		

I.4 GAIN NON BUDGETAIRES

Indicateur #1

Définition :

Valeur initiale :

Valeur cible :

Valeur atteinte :

Indicateur #2

II. ANALYSE

Rapport circonstancié sur les écarts éventuels entre la prévision et l'exécution

**FICHE C-1 :
L'ANALYSE DES CREDITS INFORMATIQUES**

Lignes budgétaires :	0
	0
	0

Unité : millions de F

	2000	2001				2002			
		A1	A2p	A2i	B	A1	A2p	A2i	B
<i>Matériel :</i>									
Achat									
Location									
Crédit-bail									
Entretien des matériels									
Coûts de réseaux									
Droits d'usage : logiciels et progiciels de base									
Prestations de services									
Formation informatique									
Fournitures et consommables									
Divers (i)									
Total colonnes		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total A2		0,0				0,0			
TOTAL (ii)	0,0				0,0				0,0

(i) Documentation, transport, aménagement et câblage

(ii) Dépense constatée en 2000, crédits ouverts hors reports en 2001, et demande pour 2002

Fiche C-2 :**LES DEPENSES DE RENOUELEMENT**

Pour l'année 2002 :

Application ou site	Anciens matériels et logiciels			Nouveaux matériels et logiciels			Coût budgétaire (MF)		A2p	A2i
	Type	Nombre	Année	Type	Nombre	Coût unitaire (kF)	Achat	Formules locatives		
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			
							0,0			

TOTAL
dont A2p
dont A2i

0,0	0,0
0,0	0,0
0,0	0,0

**Fiche C-3 :
LES FORMULES LOCATIVES**

Equipement	Date(*) de notification	Durée	Montant des engagements(**) pour l'année considérée					
			2000	2001	2002	2003	2004	2005

TOTAL			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
RATIO DE RIGIDITE (***)								

(*) - Date réelle pour les notifications déjà intervenues, estimée pour les autres.
(**) - Il est rappelé qu'aux termes de la circulaire B-1B-120 du 7 novembre 1986, l'engagement comptable correspond à une annuité terme à échoir.
(***) - Ratio = total des engagements de l'année n / montant du chapitre informatique en LFI n-1

Fiche P-1 :
LES EFFECTIFS REELS AFFECTES AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Effectifs	2001					2002 (t)			
	Fonctionnaires			Contractuels		(tt) Sous-traitance	Fonctionnaires	Contractuels et IHT	Sous-traitance
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	IHT	Autres				
Direction Administration									
Etudes Développement									
Exploitation Production									
Saisie									
Sous-Total hors saisie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des effectifs	0	0	0	0	0				
Grand total	0			0		0	0	0	0
Masse salariale (ttt)	0	0	0	0	0				
Total masse salariale	0			0					

(t) - Prévision

(tt) - En hommes/années

(ttt) - Masse salariale des personnels recensés (rémunérations brutes totales servies aux agents hors sous-traitance).

FICHE P-2 :
LES PERSONNELS PERCEVANT LA PRIME T.A.I.

Qualification	2000	2001
Chef de projet		
Analyste		
Chef d'exploitation A		
Programmeur de système d'exploitation A		
TOTAL Catégorie A	0	0
Chef d'exploitation B		
Programmeur de système d'exploitation B		
Chef Programmeur		
Programmeur		
Opérateur, Chef opérateur B		
Pupitreur B		
Moniteur B		
TOTAL Catégorie B	0	0
Opérateur, Chef opérateur C		
Pupitreur C		
Moniteur C		
Dactylocodeur		
Agent de traitement		
TOTAL Catégorie C	0	0
TOTAL	0	0

Fiche P-3 : Compétences

LA REPARTITION DES EFFECTIFS INFORMATIQUES PAR TYPE DE CHARGES

Effectifs	2001						2002 (t)		
	Fonctionnaires			Contractuels		(tt) Sous-traitance	Fonctionnaires	Contractuels et IHT	Sous-traitance
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	IHT	Autres				
Direction - Gestion - Contrats									
Grandes orientations/Définition des projets									
Webmestre (Internet/Intranet)									
Architecture/Dimensionnement/Planification									
Réseau/Sécurité									
Bases de données									
Serveurs applicatifs et bureautiques									
Gros travaux d'impression									
Exploitation/Configuration									
Qualité de service réseau									
Serveurs de données/batches									
Bureautique / micros									
Sécurité (habilitations)									
Développement applicatif									
Analyse fonctionnelle									
Analyse technique									
Développement logiciel									
Conduite de projet et validation									
Ergonomie/ Formation utilisateurs									
Suivi groupe utilisateurs									
Développement IHM									
Déploiement									
Formation									
Assistance utilisateurs									
Autres									
Total des charges (Hors saisie)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			

(t) - Prévision

(tt) - En hommes/années

**Fiche N-1 :
LES MESURES NOUVELLES**

		<i>en Millions de Francs courants</i>			
		Coûts		Gains	
N°	L	Demande 2002	total du projet	en 2002	total du projet
	L	Projets			
1	L	0,0			
2	L	0,0			
3	L	0,0			
4	L	0,0			
5	L	0,0			
6	L	0,0			
7	L	0,0			
8	L	0,0			
9	L	0,0			
10	L	0,0			
11	L	0,0			
12	L	0,0			
13	L	0,0			
14	L	0,0			
15	L	0,0			
16	L	0,0			
17	L	0,0			
18	L	0,0			
19	L	0,0			
20	L	0,0			
21	L	0,0			
22	L	0,0			
23	L	0,0			
24	L	0,0			
25	L	0,0			
26	L	0,0			
27	L	0,0			
28	L	0,0			
29	L	0,0			
	L				
	L				
	L				
	L				
	L				
88	L	0,0			
89	L	0,0			
90	L	0,0			
TOTAL		0,0	0,0	0,0	0,0

**Fiche N-1 :
LES MESURES NOUVELLES**

en Millions de Francs courants

		Demande 2002					Rappel de l'échéancier					
L = lancement		Matériel	Logiciel	Sous-traitance	Formation	Autres	Total	2000 et avant	2001	2002	2003	2004 et après
N°	Projets											
1	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
21	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
22	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
23	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
24	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
25	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
26	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
27	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
28	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
29	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
88	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
89	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
90	L						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

**Fiche N-1 :
LES MESURES NOUVELLES**

en Millions de Francs courants

L = lancement

N°	L	Projets	2000 et avant				2001				2002			
			Investis- -sement	Fonction- -nement	Person- -nel	Total	Investis- -sement	Fonction- -nement	Person- -nel	Total	Investis- -sement	Fonction- -nement	Person- -nel	Total
1	L					0,0				0,0				0,0
2	L					0,0				0,0				0,0
3	L					0,0				0,0				0,0
4	L					0,0				0,0				0,0
5	L					0,0				0,0				0,0
6	L					0,0				0,0				0,0
7	L					0,0				0,0				0,0
8	L					0,0				0,0				0,0
9	L					0,0				0,0				0,0
10	L					0,0				0,0				0,0
11	L					0,0				0,0				0,0
12	L					0,0				0,0				0,0
13	L					0,0				0,0				0,0
14	L					0,0				0,0				0,0
15	L					0,0				0,0				0,0
16	L					0,0				0,0				0,0
17	L					0,0				0,0				0,0
18	L					0,0				0,0				0,0
19	L					0,0				0,0				0,0
20	L					0,0				0,0				0,0
21	L					0,0				0,0				0,0
22	L					0,0				0,0				0,0
23	L					0,0				0,0				0,0
24	L					0,0				0,0				0,0
25	L					0,0				0,0				0,0
26	L					0,0				0,0				0,0
27	L					0,0				0,0				0,0
28	L					0,0				0,0				0,0
29	L					0,0				0,0				0,0
88	L					0,0				0,0				0,0
89	L					0,0				0,0				0,0
90	L					0,0				0,0				0,0
TOTAL			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Fiche N-1 :
LES MESURES NOUVELLES

en Millions de Francs courants

N°	L = lancement	Projets	2003				2004 et après			
			Investis- -sément	Fonction- -nement	Person- -nel	Total	Investis- -sément	Fonction- -nement	Person- -nel	Total
1	L					0,0				0,0
2	L					0,0				0,0
3	L					0,0				0,0
4	L					0,0				0,0
5	L					0,0				0,0
6	L					0,0				0,0
7	L					0,0				0,0
8	L					0,0				0,0
9	L					0,0				0,0
10	L					0,0				0,0
11	L					0,0				0,0
12	L					0,0				0,0
13	L					0,0				0,0
14	L					0,0				0,0
15	L					0,0				0,0
16	L					0,0				0,0
17	L					0,0				0,0
18	L					0,0				0,0
19	L					0,0				0,0
20	L					0,0				0,0
21	L					0,0				0,0
22	L					0,0				0,0
23	L					0,0				0,0
24	L					0,0				0,0
25	L					0,0				0,0
26	L					0,0				0,0
27	L					0,0				0,0
28	L					0,0				0,0
29	L					0,0				0,0
88	L					0,0				0,0
89	L					0,0				0,0
90	L					0,0				0,0
		TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Fiche N-2L

FICHE DE LANCEMENT DE PROJET

Intitulé du projet :

I. DESCRIPTION

Définition du besoin :

Solution proposée : *choix techniques, impacts sur l'organisation actuelle, scénario de migration, ...*

Maître d'ouvrage :

Maître d'oeuvre :

Lien avec le schéma directeur :

Recours à la sous-traitance :

II. ECONOMIE

Coût total du projet (investissement + fonctionnement + personnel) :

Gains attendus :

Facteurs de risque :

Calendrier des principales phases : *cahier des charges, appel d'offres, spécifications fonctionnelles, spécifications, recette, généralisation, ...*

III. MESURE NOUVELLE DEMANDEE en 2002

TOTAL pour mémoire : (ou cf. fiche N-1)

Nature de la dépense	Justification
Matériel	<i>Type, configuration, nombre, coût unitaire, ...</i>
Logiciel	<i>Produit, fournisseur, prix unitaire, ...</i>
Sous-traitance	<i>Méthode d'évaluation de la charge, taux journalier, ...</i>
Formation	<i>Nombre d'agents concernés, contenu, prestataire, ...</i>
Autres (<i>préciser</i>)	<i>Détailler</i>

IV. ECHEANCIER

IV.1 COUTS

TOTAL pour mémoire : (ou cf. fiche N-1)

IV.2 GAIN BUDGETAIRES

	2002	2003	2004et après	TOTAL
Gain de productivité en emplois				
- nombre				
- valorisation				
Diminution de dépenses				
Augmentation de recettes				
Autres (<i>préciser</i>)				
TOTAL				

IV.3 GAIN NON BUDGETAIRES

Indicateur #1

Définition :

Valeur actuelle :

Valeur cible :

Calendrier d'évolution :

Outils et méthodes d'évaluation :

Indicateur #2

Fiche N-2S

FICHE DE SUIVI DE PROJET

Intitulé du projet :

I. RAPPEL DE L'ECONOMIE INITIALE

Coût total du projet (investissement + fonctionnement + personnel) :

Gains attendus :

Calendrier des principales phases : cahier des charges, appel d'offres, spécifications fonctionnelles, spécifications, recette, généralisation, ...

II. ECONOMIE ACTUELLE

Coût total du projet (investissement + fonctionnement + personnel) :

Gains attendus :

Calendrier des principales phases :

Analyse et justification de l'évolution :

III. MESURE NOUVELLE DEMANDEE en 2002

TOTAL pour mémoire : (ou cf. fiche N-1)

Nature de la dépense	Justification
Matériel	Type, configuration, nombre, coût unitaire, ...
Logiciel	Produit, fournisseur, prix unitaire, ...
Sous-traitance	Méthode d'évaluation de la charge, taux journalier, ...
Formation	Nombre d'agents concernés, contenu, prestataire, ...
Autres (préciser)	Détailler

IV. ECHEANCIER

IV.1 COUTS

TOTAL pour mémoire : (ou cf. fiche N-1)

IV.2 GAIN BUDGETAIRES

	2000 et avant	2001	2002	2003	2004 et après	TOTAL
Gain de productivité en emplois						
- nombre						
- valorisation						
Diminution de dépenses						
Augmentation de recettes						
Autres (<i>préciser</i>)						
TOTAL						

IV.3 GAIN NON BUDGETAIRES

Indicateur #1

Définition :

Valeur initiale :

Valeur actuelle :

Valeur cible :

Calendrier d'évolution :

Outils et méthodes d'évaluation :

Indicateur #2

ANNEXE 4

CALENDRIER DES PRECONFERENCES INFORMATIQUES POUR LE PLF 2002

Toutes les réunions se tiendront au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, bâtiment Colbert,
139 rue de Bercy, Paris 12e

SECTION MINISTÉRIELLE OU DIRECTION	DATE	HORAIRE	SALLE *
Cour des comptes	Lundi 29 janvier	15 h00	
AFPA	Mardi 30 janvier	15 h00	
Culture	Mercredi 31 janvier	15 h00	
Enseignement supérieur	Jeudi 1 ^{er} février	15 h00	
Services Généraux du Premier Ministre	Lundi 5 février	15 h00	
Conseil d'Etat	Mardi 6 février	15 h00	
Environnement	Mercredi 7 février	15 h00	
MEFI – INSEE	Jeudi 8 février	15 h00	
Affaires étrangères	Vendredi 9 février	15 h00	
Santé, solidarité	Lundi 12 février	15 h00	
Emploi	Mercredi 14 février	15 h00	
Agriculture	Jeudi 15 février	15 h00	
MEFI - DGDDI	Lundi 19 février	15 h00	
Education nationale (scolaire)	Mardi 20 février	15 h00	
MEFI - DPMA	Mercredi 21 février	15 h00	
Justice	Jeudi 22 février	15 h00	
Equipement	Lundi 26 février	15 h00	
MEFI - DGI	Mardi 27 février	15 h00	
ANPE	Mercredi 28 février	15 h00	
MEFI - DGCP	Jeudi 1 ^{er} mars	15 h00	
Intérieur	Lundi 5 mars	15 h00	
Défense	Mardi 6 mars	15 h00	

* le lieu de la réunion sera précisé ultérieurement